



ZONE DE DISTRIBUTION : BRUYERES_FRAUX/PORT DE ROCHE_BOURG DES COMPTES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : MENEU, ETIER, ILLETTE, BRIQUERIE, ARZAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine et superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente BOURG-DES-COMPTES, CHANTÉLOUP, CREVIN, GUIPRY-MESSAC, PANCE, LE PETIT-FOUGERAY, POLIGNE, SAINT-MALO-DE-PHILLY, soit 19688 personnes. Le responsable des installations est : « SME DES BRUYERES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 45 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 45 Valeur moyenne : 17,5 mg/L Valeur maxi : 24 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 229 Valeur maxi : 0,057 microgramme/L (2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin)
TRIHALOMÉTHANES	A	Bonne qualité
Élément pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 33,5 microgramme/L Valeur maxi : 58,4 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 45 Valeur moyenne : 16,3 °f Valeur maxi : 18,2 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Présence inférieure à la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,894 mg(C)/L Valeur maxi : 1,4 mg(C)/L

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 19/03/2025

UDI 035000112

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.